



le 17 juin 1831 en vertu de ce rapport
 pour l'Espagne et le mariage
 à l'acte de mariage de la commune d'Antignac

Le An mil huit cent cinquante un et le dix
 huit juin, Nous, Louis François Amans, Maire
 de la Commune d'Antignac, Canton de Saignes,
 Département du Cantal, L'États, à qui
 se doit, que jeune forestier, âgé de dix
 sept ans, profession de domestique, a toujours
 sa bonne conduite et qu'il ne nous est

parvenu aucune plainte contre elle,
 M le dote de rendre en Espagne, avec son
 oncle forestier Antoine, marchand de parapluies
 et Amoureux, qui a sa famille en Espagne
 ou il réside; Marguerite forestier, sa mère
 cultivatrice, demeurant au village d'Antignac
 susdite commune sont présente devant
 nous en votre Mairie et a donné son
 consentement pour le départ de sa fille
 en Espagne, avec le dit forestier son beau
 frère, Jean forestier, époux de Marguerite
 pour, père de jeune forestier antagnonnais
 sa femme et ses enfants depuis dix à quinze
 ans, on ignore dans quel pays il voyage,
 par conséquent sa fille n'a pu se procurer
 son consentement.

fait en la Mairie d'Antignac le 18 juin
 1831
 L'Amans Maire.

